

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU LUNDI 15 JUIN 2015 A 20 H 15**

Ensuite de publication dans le Journal officiel No 16 du 30 avril 2014, de convocation par tous ménages et par affichage public, une assemblée ordinaire a lieu ce jour à 20 h 15 à la halle de gymnastique.

**Electrices et électeurs inscrits : 457
Electrices et électeurs présents : 20**

Président : M. Walter Rufer
Secrétaire : Mme Solange Pheulpin
Scrutateur : M. Claude Girardin
Invité : M. Bernard Studer pour la présentation du point 1

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des personnes présentes, le président donne lecture de l'

ORDRE DU JOUR

01.- Présentation du plan directeur régional de l'agglomération par un représentant chargé de mission aménagiste-urbaniste.

02.- Ratification du procès-verbal de la dernière assemblée

03.- Présentation, discussion et approbation des comptes 2014 de la commune mixte et des dépassements budgétaires.

04.- Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000.— sous réserve de subventions, pour l'amélioration de l'éclairage public. « Route de Delémont ». Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et la consolidation.

05.- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de l'agence communale AVS.

06.-Présentation du décompte concernant le drainage du complexe scolaire.

07.- Information sur le développement du lotissement « Copas de Sel ».

08.- Divers

01.- Présentation du plan directeur régional de l'agglomération par un représentant chargé de mission aménagiste-urbaniste.- M. Bernard Studer est salué et il récapitule à l'aide de projection murale les principaux éléments de ce plan directeur.
Pour 11 communes concernées soit 26575 habitants, une charte a été constituée en 2007 donnant le cadre général du développement territorial. A suivi un 1^{er} projet de l'agglomération, puis en 2009 le projet est retenu par la Confédération « Delémont et sa région ». ”
En 2012, piste cyclable, en 2014 vélo station et discussion des mesures pour la traversée du village de Rossemaison.

L'objectif du plan directeur est de fournir une vision globale avec coordination et cohérence. Les enjeux sont le dimensionnement. Il est actuellement en consultation jusqu'au 14 août et à fin septembre il sera envoyé au Canton pour examen préalable.

M. Marc de Gasparo constate que le projet est beaucoup trop vert et s'interroge sur les transports publics qui circulent trop souvent à vide.

La piste cyclable Châtillon, Rossemaison, Delémont à un cout de Fr. 600'000.--, il faut évaluer la nécessité de cette dépense.

En exemple on la vélo station a coûté Fer. 800'000.—et le taux d'occupation est de 1,82% par jour pour 4 personnes.

Lors de l'assemblée de l'agglo, le Conseil communal de Rossemaison s'est opposé à la dépense avec Châtillon au sujet de l'informatique et cette dépense n'était pas dans notre projet d'intérêt.

C'est ainsi que M. Studer prend congé, il est 20h45.

02.- Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 26 janvier 2015 publié sur le site de la commune www.rossemaison.ch. Aucune modification n'a été demandée, le président passe au vote et le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

03.- Discuter et approuver les comptes de la commune mixte de l'exercice 2014 et voter les dépassements budgétaires.- L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à M. Rodolphe Gerber.

Les comptes sont présentés par projection sur écran et Rodolphe Gerber fait quelques commentaires.

Le Conseil communal, représenté par MM. Francis Meyrat et Rodolphe Gerber ont eu tout loisir de consulter les comptes à plusieurs reprises avec la caissière. Le Conseil communal a ainsi avalisé les comptes.

Les vérificateurs des comptes ont effectué la vérification des comptes le 2 juin 2015.

Le compte de fonctionnement de la commune boucle avec un résultat bénéficiaire de CHF 58'968.90 pour un total de charges de CHF 2'637'556.15 et un montant de recettes de CHF 2'696'556.15.

Des investissements :

Trottoir Fr. 95'457.25, lotissement Copas de Sel Fr. 582.50, rénovation complexe scolaire Fr. 20864.85, rénovation local commercial Tilleuls 1 Fr. 29704.40, salle de sports Fr. 154'668.55.

Durant cet exercice, nous avons procédé à des amortissements de dettes hypothécaires pour Fr 178149.—, dont la dette de l'Hôpital totalement amortie. Les dettes se montent à CHF 4'032'481.85. Le montant brut de la dette par habitant se monte à CHF 6'869.--.

Nous avons procédé à des dépréciations pour Fr. 37500.—

La fortune, quant à elle, se monte ainsi à Fr. 141'698.15.

Les arrérages d'impôts se montent à Fr. 584'000.--.

Des provisions ont été faites pour le trottoir, les projets énergétiques et les projets communaux à raison de Fr. 300'000.--.

Les comptes de la Bourgeoise de Rossemaison se soldent par un bénéfice de CHF 9'883.85, bien que le compte forestier soit déficitaire à hauteur de Fr. 13811.65.

Aucun complément d'information n'est demandé.

M. le maire tient à remercier Rodolphe Gerber, fraîchement élu pour avoir présenté ces comptes 2014 ainsi que Matteo Creti, ancien maire dont il souligne toute la rigueur dans la tenue des finances communales.

Il tient également à expliquer que le résultat 2014 est excellent, c'est pourquoi, nous avons effectué des provisions pour Fr. 300'000.--. Nous éviterons ainsi d'augmenter nos dettes tout en amortissant. La politique rigoureuse des finances se poursuit totalement.

M. Meyrat demande à l'assemblée de ne pas réclamer trop rapidement une baisse de la quotité d'impôts. Le résultat 2014 fait suite à des rentrées fiscales exceptionnelles (amnisties).

La parole est donnée à Mme Marjorie Connole pour la lecture du procès-verbal des vérificateurs des comptes. Il est noté que les contrôles ont permis de constater que toutes les pièces justificatives sont en règle, classées et peuvent être consultées.

Les vérificateurs donnent décharge à la caissière et proposent à l'assemblée communale d'accepter les comptes tels que présentés avec remerciements à Mme Pheulpin pour son travail.

Le président passe au vote et les comptes 2014 ainsi que les dépassements budgétaires sont acceptés à l'unanimité.

04.- Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000.— sous réserve de subventions, pour l'amélioration de l'éclairage public. « Route de Delémont ». Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et la consolidation.- Le président donne la parole à Mme Nadine Flury, porteuse du projet.

(Le texte de son intervention est fidèlement retranscrit ci-après).

Entrée en matière :

L'éclairage public est un gage de sécurité pour les habitants. Il permet aux acteurs les plus vulnérables du trafic d'éviter les dangers dans l'obscurité et prévient la criminalité et le vandalisme, L'éclairage public participe à la qualité de vie et à l'attractivité des communes et des villes.

Le président passe au vote et l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Elle poursuit :

Les autorités suisses ont décidé la stricte interdiction des composants inefficaces de l'éclairage public en reprenant les prescriptions du règlement de l'Union Européenne.

La mise en application s'effectue de façon échelonnée jusqu'en 2017.

Cette décision a comme vous le savez probablement déjà une influence sur l'exploitation de notre éclairage public.

BKW ou tout autre fournisseur n'ose plus nous fournir d'ampoules de mercure et cela à partir du 1^{er} avril 2015.

En effet différents quartiers sont équipés de différentes technologies d'éclairage cela en fonction de leur date de mise en service. Ceci a amené la commune à revisiter l'ensemble de l'éclairage public de Rossemaison, et c'est pour cela que nous allons les remplacer par des luminaires LED de dernière génération.

La route de Delémont, neufs poteaux bois seront supprimés et remplacés par des candélabres.

La ligne électrique sera enterrée et par la même occasion nous profiterons de la fouille pour poser une conduite de gaz, si celle-ci

devait présenter une défectuosité il n'y aurait pas d'alternative pour l'instant.

Après étude pour le remplacement global des lampadaires par une technologie LED, trois inconvénients majeurs se sont présentés.

1.- L'économie d'électricité – la consommation globale de l'éclairage public n'est qu'une fraction de la consommation de la commune

2.- La technologie LED est fortement limitée par l'exigence que tous les lampadaires sont commutés par le fournisseur électrique.

3.- Le coût de remplacement réutilisant le même mât revient à Fr. 1'500.—pièce, ce qui correspond pour 140 lampes un coût de plus de Fr. 200'000.—actuellement ce qui représente au moins 15 ans d'amortissement.

C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a décidé de faire le remplacement strictement obligatoire.

Donc nous vous proposons d'approuver la chose suivante :

Remplacement de candélabres existants à lampes mercure par des candélabres métalliques avec éclairage LED sur la route de Delémont pour une somme de Fr. 70'000.—

Mise sous terre de la ligne électrique offerte dans les travaux par BKW.

Matériel Fr. 26'000.--,

Montage Fr. 14'200.—

Planification et administration Fr. 3'900.—

Génie civil sous mandat BKW Fr. 20'000.—

Conduite de Régiogaz Fr. 4'200.—

Ce qui nous donne un total de Fr. 68'300.--.

Ces Fr. 70'000.—seront pris sur un fond de provision qui a été constitué. Il ne nous sera donc pas nécessaire d'emprunter.

Et enfin, nous bénéficierons de 30% de la part du Canton.

Pas de question sur cette présentation si ce ne sont les félicitations de M. Roger Steulet pour l'enlèvement de ces poteaux en bois.

Le président passe au vote et le crédit de Fr. 70'000.—est accepté à l'unanimité.

05.- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de l'agence communale AVS.- L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à M. Francis Meyrat.

Le règlement de l'agence communale AVS a été remis au goût du jour pour l'ensemble des communes. Notre règlement datait du 28 octobre 1948.

M. Marc de Gasparo est informé qu'il n'y a pas de changement, uniquement des précisions sur l'établissement des tâches par la Caisse de compensation.

Le président passe au vote et le nouveau règlement de l'agence communale AVS est accepté à l'unanimité.

06.- Présentation du décompte concernant le drainage du complexe scolaire.- M. Francis Meyrat informe l'assemblée concernant la limite de dépense du Conseil communal fixée à Fr. 20'000.--.

Le devis se montait à Fr. 18'242.50 et la facture finale Fr. 22077.90, Fr. 21'636.25 après déduction escompte.

Il poursuit en mentionnant les surprises constatées lors des travaux.

Il lui a semblé utile d'effectuer ces travaux étant donné le niveau des classes semi-enterrées et de l'absence de drainage causant des dégâts intérieurs et aux murs.

Côté Est les puits perdus étaient bouchés et une source arrivait dans les murs. Les travaux supplémentaires sont justifiés (casser le béton dans le saut-de-loup, etc.)

Cette présentation se fait par souci de transparence et pour avoir effectués les travaux nécessaires.

Le président passe au vote et ce dépassement est accepté à l'unanimité.

07.- Information sur le développement du lotissement « Copas de Sel ».- Francis Meyrat informe l'assemblée sur une première réunion du Conseil communal avec tous les propriétaires, qui s'est bien déroulée.

Tous étaient d'accord que la Commune mène les opérations et négocie le prix, également d'accord de travailler avec Me Vincent Gobat, le bureau SiTaDel et le bureau d'ingénieurs Jobin & Partenaires SA, également d'avoir un promoteur pour les petits immeubles.

Étant donné qu'une hoirie possède du terrain, un de ses représentants nous a écrit pour nous informer qu'on se mêlait de leurs affaires et qu'elle avait un promoteur.

Voilà la situation actuelle, la Commune doit retrouver les frais engagés. Ce soir nous avons prévu de vous présenter les projets possibles sur ce lotissement d'une surface brute de plus de 19'000m², propriété de l'hoirie et de deux autres propriétaires.

La construction possible de 5 immeubles avec garage souterrain.

Un plan spécial sera établi et nous exigerons un passage piétonnier depuis les immeubles (1743m² d'emprise) avec les dessertes et le 20km/heure dans la zone entrée et sortie.

Solde 16'263m² dont 6225m² pour les villas de 5-600m² et 10'038m² pour les immeubles.

Promouvoir le chauffage au gaz.

La suite est donc l'établissement du plan spécial avec les prescriptions, examen préalable par le Canton, séance d'information à la population et dépôt public, puis approbation par l'assemblée communale.

Pour répondre à Florence Cortat, la ferme Rufer, la maison en-dessous, la place de sport de l'école sont compris dans le périmètre du plan spécial et les acquéreurs pour les villas individuelles pourront avoir certaines libertés. Toit plat si végétalisés avec panneaux solaires.

Pour les immeubles, prévision de 3 en PPE et 2 en location.

Nous rassurons MM. Eric Joray et Nicolet que tout sera mentionné dans le plan spécial. Il faudra en fixer les critères et les règles exigibles.

08.- Divers

a) Question de Florence Cortat au sujet de l'effectif à l'école, une classe pourrait se fermer ?

M. Meyrat n'est pas au courant et informe que dans le cadre de la fusion il était souhaité d'avoir un cercle scolaire Rossemaison, Châtillon, Courtételle, mais nous prônons un cercle scolaire prénommé « Montchaibeux » regroupant les seuls Rossemaison et Châtillon. Un groupe de travail se réunit régulièrement et si une classe devait se fermer ce sera à Châtillon et non à Rossemaison.

b) Chevaux : M. Meyrat informe également que nous allons intervenir auprès de tous les propriétaires pour faire respecter la propreté. Selon Mme Cortat, il faut également informer les cavaliers car tous les propriétaires ne montent pas leurs chevaux.

Le mieux est encore de prendre en photo les cavaliers qui empruntent le tout nouveau trottoir.

c) Chiens : Ariane Hamel demande si une station supplémentaire dans le vieux village (poubelle avec distributeurs de sacs) est envisageable ?

d) 20 km/heure rue Sur le Perrerat dans tout le quartier est à l'étude ainsi que le 30 km/h dans le village.

e) M. Meyrat demande aux personnes qui devront changer leur chauffage à mazout (chaudière) et électrique de bien vouloir contacter le secrétariat. Nous devons assurer à moyen terme le bouclage du réseau de distribution du gaz.

f) Secrétariat communal : M. Meyrat tient à informer l'assemblée sur l'engagement d'une stagiaire dès le 17 août prochain pour seconder la titulaire qui envisage de prendre sa retraite dans 2 ans.

Actuellement les travaux se font avec une occupation à 80% ce qui est devenu insuffisant.

g) Vacances : Le secrétariat sera fermé du 10 juillet au 7 août inclus et le Conseil communal tiendra sa dernière séance le 29 juin et reprendra le 17 août.

h) Permis de construire.- Le dépôt public des permis de construire durant les vacances bénéficie des fêtes judiciaires du 15 juillet au 15 août, d'où la prolongation pour la consultation et le délai d'opposition reporté au 17 août.

i) Info radar : Nadine donne un résumé suite à la pose du radar à 3 endroits dernièrement. Les résultats ne sont pas alarmants.

4334 mesures sur une semaine en bas du village (4 à plus de 60 km/h, à la rue des Grands-Champs (1 à 75 km/h) et à la route de Delémont (2 excès à 70 km/h). Ces informations ont été transmises à la police cantonale.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée à 22 h 05.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :	La secrétaire :
Walter Rufer	Solange Pheulpin

